

Compte rendu de la réunion Du 3 mars 2023 du CD11

Membres Présents : SIMON Catherine, PRIZZON Charles, DANESIN Patrick, MAURY Max, BECUE Gérard, EINIG Pascale et Jean Luc, PETIOT Michel, ALEXIS Michel, MORTREUX Nicolas, PRIZZON Maryse et DODELIN Franck

Membres excusés : VEYRAC Marion, Jean Michel BOTERDAEL, FAUDOT BEL Laure

Membre démissionnaire : CABRERA Armando

La séance est ouverte à 19h15.

Introduction

- La Présidente débute la séance en annonçant la démission D'Armando Cabrera :
« Suite à mon élection au comité paralympique français comme représentant des athlètes FFTA pour la partie para-archerie et pour des raisons éthiques et au vu des nombreux déplacements que je dois effectuer pour assurer mes fonctions, je ne peux plus occuper mon siège au sein du CD11 . »
- Elle poursuit en faisant un état du nombre de licenciés : Au 3 mars 2023, le département de l'Aude compte 370 licenciés contre 333 à la même époque mais en 2022.

Finances et Subventions

- Compte bancaire : 6665€
- Livret : 30.181€
- Demande d'une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général :
Objectifs : Augmenter le nombre et la diversité des jeunes dans le respect de la différence ;
Renforcer les actions pour la création d'un club,
Mettre en place une plate-forme de co-voiturage
- Demande d'un soutien financier auprès du fonds de développement de la vie associative (FDVA).
Objectifs : Favoriser la progression de tous les archers dans le système compétitif individuel dans une démarche de développement durable.
- Concernant la demande auprès de la FFTA dans le cadre de l'Agence National du Sport (ANS), nous sommes dans l'attente de l'ouverture de la campagne.

Mesures d'aide prises par le CD11 pour la saison 2022/2023

L'ensemble de ces décisions courent pour la saison 2022/2023. Elles pourront être réajustées pour la ou les saisons suivantes.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

Décision 1 « Aide aux compétiteurs »

Le département décide d'apporter son aide à l'ensemble des compétiteurs qui ont participé aux championnats et coupes de France FFTA, militaire, universitaire et handisport.

Cette aide représente une enveloppe de 1800€ qui sera partagée en deux :

- **Une enveloppe pour la saison salle d'un montant de 600€ à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.**
- **Une enveloppe pour la saison extérieure d'un montant de 1200 € à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.**

Cette aide n'interviendra que 8 à 10 jours après le dernier championnat de France de la saison en cours.

Chaque demande devra être justifiée par l'envoi des résultats officiels du championnat de France ou coupe de France. Aucune demande après la saison ne pourra être prise en compte.

Chaque podium sera récompensé par un bon d'achat de 50€ pour le 1^{er}, 40€ pour le 2^{eme} et 30€ pour le 3^{eme} remis à L'assemblée générale du CD11.

Décision 2 « Aide aux arbitres »

Il est décidé de donner une enveloppe de 200€ par arbitre titulaire pour les aider à l'achat d'une tenue vestimentaire ou tout autre matériel nécessaire à l'arbitrage pour la saison 2022/2023.

Chaque dépense devra être accompagnée par un justificatif.

Décision 3 « Aide aux clubs pour la formation »

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs pour aider aux formations fédérales et d'arbitrage

- **Prise en charge de 50% des frais d'inscription par archer.**

Décision 4 « Aide club à l'emploi »

- **Le comité départemental prend en charge les actions d'un Brevet d'état auprès des clubs à concurrence de 130€ les 6h+ 50€ de frais de dédommagement.**
- **Le CD prend en charge 50% des frais de transport et les clubs 50%.**

Décision 5 « Challenge Mortreux »

Le CD11 soutient les clubs qui organisent le Challenge Mortreux en lui octroyant une aide de 100€ par manche.

A l'issue des 3 manches du Challenge, Le CD 11 récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

L'équipe qui remportera le challenge recevra une coupe avec le nom du club gagnant gravé dessus. Cette coupe sera remise en jeu la saison suivante.

Décision 6 « Championnats départementaux »

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs qui organisent les championnats départementaux :

- Le CD11 prend en charge les récompenses de tous les championnats départementaux**

Décision 7 « La Commission Technique Départementale »

Il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des entraîneurs de la CTD (transports hébergement, repas) en cas d'accompagnement sur une compétition décidée par la CTD ainsi que sur les frais de transport lors des stages.

Les frais de compétition des jeunes seront pris en charge dans le cas d'un déplacement décidé par cette dernière.

Décision 8 « Aide aux nouveaux clubs »

Le comité départemental apporte son soutien aux nouveaux clubs. Il est décidé de verser une subvention de 500€ dès que le club est affilié à la FFTA.

Championnat départemental salle

Cette année le championnat départemental organisé par le club de Limoux a accueilli 64 archers toutes catégories confondues ; Ce championnat a été de très bonne qualité mais la Présidente s'interroge sur le fait que la participation ne soit pas plus importante compte tenu que 110 tireurs pouvaient prétendre à y participer.

Pour avoir un Championnat d'une plus grande envergure et qualité, il serait souhaitable que tous les clubs incitent les archers à participer à cette rencontre.

Le prochain championnat départemental devrait avoir lieu à Carcassonne au club des archers de la Cité les 27 et 28 janvier 2024.

Les différentes compétitions

De manière général on trouve l'ensemble des compétitions audoises et régionales sur le site internet aude.tiralarc.com.

Le Challenge Mortreux

Il est décidé de changer les blasons pour les poussins :

- Poussins 1^{ère} année : blason de 80cm,
- Poussins 2^{ème} année blason de 60 cm.

Le pôle jeunes

Le CD11 décide de reconduire sa politique auprès des jeunes et souhaite accueillir au sein du groupe pole jeunes des U11.

Les jeunes désirants intégrer le pôle seront accueillis lors du premier stage de la saison 2023/2024.

Une sélection sera faite à l'issue de ce stage et confirmera ou pas l'intégration du jeune.

Les principaux critères porteront sur la technique et sur la motivation.

Communication

Afin d'améliorer la communication entre les licenciés et le Comité Directeur de l'Aude, il est prévu d'envoyer une lettre d'information à l'ensemble des tireurs du département.

Dans cette lettre, « on retrouvera le site internet audetiralarc.com qui informe des activités, actions, stages, aides qui doivent aider les licenciés d'informations à gérer au mieux leur saison ».

Questions diverses

1- Une demande de la part du club de Narbonne :

- Est-il possible de prévoir une aide pour les déplacements des équipes club, niveau DRE, D2 et D1. Avec des paliers selon le niveau de l'équipe.
L'aide devra être par équipe à mon sens, car les déplacements sont par équipe. Donc si un club à plusieurs équipes prévoir une aide par équipe.
Si possible que le CD11 aide en début de saison extérieure pour aider les équipes lors de leurs déplacements sur la saison extérieure.

Après avoir Discuter et à l'unanimité, le CD11 décide de ne pas attribuer une aide aux équipes de clubs considérant que c'est un choix et un projet de club d'emmenner des équipes en compétition.

2- Demande du club de Castelnaudary :

- Peut on mettre en place un concours salle validant la possibilité de se qualifier pour le trophée des mixtes ?

L'ensemble du Comité Directeur est d'accord. Le club de Limoux se propose d'organiser cette compétition de qualification au cours de la saison salle 2023/2024. L'ensemble du déroulement de cette compétition sera discuté lors de la réunion de reprise de saison.

3- Demande d'aide de la part de Mathieu Bernard archer Poulies du Club de Narbonne.

- Mathieu nous envoie un dossier de sponsoring nous retraçant son implication sur le plan sportif en tir à l'arc et nous demande une aide aux déplacements pour faire des compétitions ayant plus de répercussion sur le plan international.

Malgré un bon dossier, le CD11 décide de ne pas prendre part à titre personnel à la demande de Mathieu car cela voudrait dire qu'il faut aider tous les très bons tireurs de l'Aude.

La politique du CD11 est d'aider l'ensemble des compétiteurs et notamment ceux qui se déplacent sur les championnats de France.

Malgré tout nous sommes fiers et nous encourageons Mathieu et les autres tireurs qui représentent notre département au travers de chaque compétition extérieure.

4- Demande du club de Castelnaudary :

- Faire des rencontres amicales inter clubs basées sur des duels afin de se familiariser avec ce mode de tir et ce, dès la saison prochaine.

Le CD11 prend note de cette demande et propose de mettre en place un stage spécifique « rencontres duels ».

Dans le cas où des clubs seraient intéressés pour faire plus, libre à eux de mettre en place ces regroupements.

Divers

- Date de la prochaine réunion : **30/06 à 19h15** dans les locaux des archers de la Cité à Carcassonne

Fin de la séance à 21h30.

La Présidente

C. SIMON

